

Le Collège des Corbières Maritimes se situe sur la commune de Sigean. Il accueille environ 530 élèves du village et de villages environnants situés sur la côte ou dans les corbières.

Du fait de l'enclavement des villages des corbières, l'établissement dispose d'un internat qui accueille une vingtaine d'élèves.

Autre particularité, cet établissement voit ses effectifs varier jusqu'à une période avancée de l'année scolaire : entre le premier septembre 2003 et la fin mars 2004, nous sommes passés de 525 à 540 élèves.

Au cours de cette année de stage, je me suis intéressé à la formation des délégués des élèves en tant que moyen pour eux de s'adapter à la vie de l'établissement.

Cette adaptation à la vie de l'établissement me paraît être un aspect essentiel de l'apprentissage de la citoyenneté, dans un établissement où les effectifs varient même tard dans l'année scolaire.

I. ETAT DES LIEUX

A. Présentation de l'établissement

Le Collège des Corbières Maritimes est situé à Sigean, ville de 4000 habitants proche du littoral audois.

Il accueille 535 élèves, issus de la ville siège et de villages des Corbières distants au maximum de 20 à 25 km. Ces distances et l'état des routes des Corbières entraînent des temps de trajet assez élevés (30 minutes en moyenne)¹. Pour ne pas trop pénaliser le temps de sommeil des élèves, les cours débutent à 8h30. Ces contraintes expliquent aussi le maintien d'un internat malgré des effectifs faibles (20 élèves), ainsi que la présence de plus de 300 demi-pensionnaires.

1. Les enseignants

L'équipe enseignante, très soudée, se compose de 40 professeurs. Elle est promise à un renouvellement rapide dans les prochaines années : 9 collègues sont en Cessation Progressive d'Activité.

Elle est pour l'heure très stable et les enseignants travaillent souvent en interdisciplinarité, notamment dans le cadre des Itinéraires de découverte (IDD) en 5^{ème} et 4^{ème}.

¹ Source : Projet d'établissement 2001-2004

Les enseignants recherchent aussi le contact avec les familles. A leur demande, la première rencontre parents-professeurs a été organisée avant les premiers conseils de classe, de façon à dresser un premier bilan à mi-trimestre. Dans le même esprit, un devoir commun analogue au Brevet des Collèges a été organisé pour les 3^{ème} avant les vacances de Noël.

Les liens entre l'équipe enseignante et les différents services de l'établissement sont très forts :

- Avec le CDI pour l'initiation à la recherche documentaire, pour des actions en faveur de l'apprentissage de la lecture ou encore dans le cadre des IDD ;
- Avec l'équipe Vie Scolaire dans le cadre des IDD et pour assurer un soutien à des élèves internes en difficulté.

2. Le CDI

Le CDI est un lieu très apprécié des élèves : nombreux sont ceux qui demandent à s'y rendre lors d'une heure de Permanence. Il fonctionne grâce à un professeur de documentation à mi-temps dont le poste est complété par le détachement d'un professeur de lettres classiques, et une aide-éducatrice à mi-temps.

3. L'équipe Vie Scolaire

L'équipe Vie Scolaire, assez stable, est très intégrée au sein de l'établissement.

Les surveillants sont bien connus des enseignants et sollicités tant pour le soutien scolaire ou les IDD que pour participer au Conseil d'Administration.

L'équipe se compose

- D'un poste et demi d'assistant d'éducation –dont un temps complet pour l'internat filles ;
- Trois postes et demi de surveillants dont trois Maîtres d'Internat à temps complets exerçant en service mixte (deux hommes, une femme) et un demi-poste de surveillant d'externat ;
- Un aide éducateur dont le contrat expire en juin 2004.

Cette équipe nous permet de disposer chaque jour de trois à quatre personnes. Cependant l'organisation va changer à la rentrée prochaine si l'aide-éducateur n'est pas remplacé.

Cette équipe est placée cette année sous l'autorité d'une Conseillère Principale d'Education et d'un stagiaire.

4. L'équipe médico-sociale

Du fait de l'internat, le collège dispose d'une infirmière à plein temps qui mène des actions de prévention, notamment sur la violence, le tabagisme, les maladies sexuellement transmissibles ou les drogues, et détecte de nombreuses difficultés scolaires.

Le médecin tient une permanence dans l'établissement 1 jour par semaine, l'assistante sociale deux demi-journées.

Des liens forts sont noués entre cette équipe médico-sociale et les autres acteurs de l'établissement, notamment pour la mise en place de Projets d'Accueil Individualisé, le montage des dossiers de classe-relais ou encore la tenue d'une réunion mensuelle entre l'équipe de direction et les personnels sociaux et de santé pour évoquer des cas individuels d'élèves, notamment des élèves décrocheurs ou en difficultés scolaires.

L'organisation de cette équipe a été bouleversée au début de l'année 2004 par le décès brutal de l'infirmière.

5. Projet d'établissement

Le projet d'établissement privilégie trois grands axes :

- Fournir à chaque élève les moyens de sa réussite
- Préparer l'avenir professionnel et citoyen du jeune
- Moderniser le système éducatif

La formation des délégués s'inscrit dans le deuxième point, dans la mesure où elle ambitionne de les former à être des représentants responsables devant leurs mandants et devant les adultes de l'établissement.

B. Objectifs poursuivis par la formation des délégués

1. Directives nationales

Ces objectifs sont définis par des textes ministériels. Au travers de ceux-ci, nous pouvons noter une évolution du rôle et de la fonction des délégués au cours du temps.

Les prémisses d'une représentation des élèves apparaissent chez les jésuites, dans le cadre de l'enseignement mutuel.²

En 1945 sont institués les « responsables de classe. » Leur rôle est de suppléer le professeur dans diverses corvées et de maintenir la discipline en son absence. Ces responsables ou « chefs de classe » ont un rôle d'exécutants.

En 1968, après les événements de mai, les représentants des élèves obtiennent le droit de vote au Conseil d'Administration. Il leur est explicitement reconnu le même poids dans la décision qu'à un représentant adulte. Cette

reconnaissance est un signe du changement de la place de l'enfant dans la société française.

En 1970, le rôle des délégués au conseil de classe est établi. Ils deviennent porte-parole à part entière de leurs camarades de classe.

La fonction des délégués des élèves évoluera ensuite tout au long des années 1980-90, notamment sous l'influence des lycéens.

Ainsi, la circulaire de 1990 déclare leur formation « souhaitable. » Elle sera rendue obligatoire par la circulaire du 5 avril 1991 : « ... des dispositifs de formation seront organisés... »

La circulaire prévoit 4 axes de formation :

- La formation civique ;
- Le droit d'expression et l'apprentissage de la citoyenneté ;
- La connaissance de l'établissement et de son environnement ;
- Le fonctionnement de l'établissement.

2. Mise en œuvre à Sigean

Ces objectifs nationaux sont traduits dans le projet d'établissement. L'accent est mis sur l'objectif de « familiariser [les élèves] au fonctionnement d'une démocratie en miniature et [d'amener] l'adolescent vers sa vie d'adulte et de citoyen. »

Atteindre cet objectif suppose évidemment que l'on aide les élèves à connaître leur établissement et son fonctionnement.

La formation est aussi un des moyens utilisés pour montrer aux élèves l'importance attachée par les adultes au rôle et à la fonction de délégué.

² Vitali, C. : La Vie Scolaire, Hachette éducation, Paris 1997

C. La formation existante

Les modalités pratiques de la formation, telles que définies au projet d'établissement mentionnent à la fois une intervention extérieure au collège et des interventions de personnels de l'établissement.

1. Intervention extérieure

a) Raisons de ce choix

Ce mode opératoire a été choisi parce que des formateurs extérieurs au collège seront considérés à la fois par les élèves et le personnel comme neutres. Les élèves se sentent donc plus libres de parler des problèmes qu'ils peuvent rencontrer avec les acteurs de l'établissement.

Ils arrivent aussi avec des contenus de formation « clés en mains » qui ont fait leurs preuves et dispensent les acteurs de l'établissement de l'organisation pratique du stage.

Les risques de ce choix sont liés aux avantages, à savoir notamment un trop grand décalage entre le contenu de la formation et la mise en pratique du rôle des délégués dans l'établissement et des contenus de formation inadaptés au public de l'établissement.

b) Modalités pratiques

La formation est confiée aux CEMEA.

Elle est précédée d'une rencontre entre la personne qui l'assurera et la Conseillère Principale d'Education, de façon à limiter les risques évoqués ci-dessus.

La formation se déroule sur une journée durant laquelle les délégués sont déchargés de leurs cours.

Les années précédentes, cette formation se tenait sur deux jours. Nous n'avons pas pu reprendre ce schéma pour des raisons de coût : la prestation des CEMEA est en effet facturée 15 euro par élève.

2. Interventions internes

Elles se situent d'une part avant l'élection, lors de séances d'information assurées par la CPE et les professeurs d'Histoire-géographie ; mais aussi lors de l'élection proprement dite.

Celle-ci s'effectue avec tout le cérémonial d'une élection politique : urne, isolement, liste d'émargement, scrutateurs, etc.

D'autre part, des réunions régulières avaient lieu une fois les délégués élus, afin de faire le point notamment sur l'intervention des CEMEA, mais aussi sur le déroulement des conseils de classes.

D. Les élèves dans le jeu démocratique avant l'arrivée au collège

1. Les délégués de classe en primaire

Ce mode de représentation était le projet d'un Professeur des Ecoles de Sigean. Il est malheureusement resté à l'état de projet.

2. Le conseil communal des jeunes

Cette élection l'année dernière a été organisée par la CPE pour les élèves du collège. Elle ciblait les élèves de 6^{ème} et 5^{ème} habitant Sigean, mais aussi les élèves de CM1 et CM2 de l'école primaire.

Le conseil se compose de 25 jeunes élus pour deux ans qui se réunissent tous les mois : une fois en séance plénière, une fois en commissions. Ils sont encadrés et guidés par trois moniteurs salariés de la mairie.

Il est à noter que ces jeunes n'ont pas désiré élire l'équivalent d'un maire. Cela permet d'éviter qu'un « leader charismatique » prenne trop d'ascendant sur l'assemblée.

Les élus adultes n'assistent que rarement aux réunions pour permettre aux jeunes de se sentir plus à l'aise.

Le Conseil Communal des Jeunes travaille actuellement sur trois projets :

- Faire connaître le collège aux élèves de CM2 ;
- La sécurité des abords du collège, notamment au niveau des arrêts de bus ;
- des activités socioculturelles

Des membres du Conseil scolarisés au collège sont venus présenter leurs projets et leurs activités lors de la journée de l'engagement organisée le 26 mars.

E. Autres moyens de l'intégration des élèves au collège

1. Les associations du collège

Mis à part leur rôle d'animation éducative, les associations domiciliées au collège, FSE et UNSS, permettent aux élèves de mieux se connaître entre eux. C'est essentiel pour une bonne intégration des nouveaux élèves.

La participation aux activités proposées permet de considérer que le collège est aussi un lieu de vie.

Les activités proposées pendant le temps du repas permettent aux élèves de se distraire avant de reprendre les cours.

a) Le Foyer Socio-Educatif (FSE)

A la rentrée, le FSE était en sommeil. Les élèves lui reprochaient le peu d'activités mises en place l'année dernière.

Il a ensuite pris en charge l'organisation de clubs pendant la période du repas, avec à sa tête une nouvelle équipe.

Je citerai entre autres les clubs « jeux de société » et « perles », animés par les personnels de surveillance, le club « patchwork », animé par une mère d'élève ou encore le club « modélisme », animé par un professeur de technologie.

Les élèves s'impliquent peu à peu dans son fonctionnement, notamment par le succès que rencontrent les activités proposées.

Le FSE participe aussi au voyage pédagogique des classes de troisième, tant au niveau de l'organisation que du soutien financier à des élèves en difficultés.

C'est aussi grâce au FSE que les classes de sixième vont suivre une initiation aux activités nautiques sur la base de Port-Maho au mois de juin, mais aussi à la rentrée 2004.

Le FSE est un moyen pour les élèves de côtoyer les professeurs et les surveillants dans une activité autre que pédagogique.

b) L'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS)

Comme le FSE, c'est un moyen pour les élèves de nouer d'autres relations avec leurs professeurs que pendant les heures de cours.

C'est aussi un moyen de se confronter à des élèves d'autres classes ou d'autres établissements, et donc de nouer des relations avec eux.

L'UNSS assure l'organisation d'activités entre 12 heures et 14 heures, ainsi que la participation à des rencontres sportives le mercredi après-midi.

Il est à noter que certaines activités sportives durant le temps de midi sont encadrées pas des enseignants autres que ceux d'EPS, notamment l'activité Tennis de Table.

2. La liaison CM2/6°

Les élèves de CM2 des écoles du secteur sont reçus une demi-journée au collège.

Ils visitent l'établissement et prennent leur repas de midi à la cantine.

Cette organisation leur permet de ne pas être trop perdus lors de la rentrée. Dans le même esprit, nous essayons de regrouper les élèves venant de petites écoles dans la même classe. Ils ont ainsi un ou plusieurs pairs connus sur lesquels s'appuyer lors de leur adaptation et peuvent s'entraider pour effectuer le travail donné par les professeurs.

Les sixièmes bénéficient en outre d'une rentrée décalée. Au cours de cette journée, ils visitent l'établissement et prennent contact avec les différents acteurs qui prennent le temps de leur expliquer leur rôle au sein du collège et les modalités de fonctionnement de l'établissement, notamment en matière d'entrées et de sorties, de justification des absences, etc.

Les élèves de sixième et leurs parents sont aussi invités à une réunion avec l'ensemble des enseignants, l'équipe de direction et l'équipe Vie Scolaire à la fin de la première semaine.

II. LES ACTIONS MISES EN PLACE

De par sa mission d'animation éducative³, le CPE est tout indiqué pour coordonner la formation des délégués des élèves. Il ne peut pas toutefois porter seul ce projet.

Par rapport à l'année dernière, la formation des délégués change un peu d'aspect : la participation des CEMEA est réduite à une demi-journée, faute notamment de moyens financiers.

L'action de formation a porté sur les élèves de 6^{ème} et de 4^{ème}.

Les premiers, parce qu'ils viennent d'arriver au collège, ont besoin d'un encadrement plus attentif de leur apprentissage de la représentation. L'instauration par des Professeurs des Ecoles du secteur de délégués de classe en primaire nous facilite un peu la tâche : une proportion notable des délégués des classes de 6^{ème} a déjà exercé une fonction de représentation.

Les seconds sont au collège depuis trois ans - à quelques exceptions près. Ils en connaissent donc bien le fonctionnement et les acteurs. Cependant, ils accèdent à une nouvelle fonction de représentation, celle de membre du Conseil d'Administration de l'établissement. A ce titre-là, il a semblé utile de les inclure dans le programme de formation.

³ Circulaire du 28/10/1982

A. L'élection et sa préparation : une entente active entre CPE et professeurs d'Histoire-Géographie

1. Sensibilisation

Elle est intervenue au cours de la 4^{ème} semaine de cours et a concerné les classes de 6^{ème}. Nous avons pour cela collaboré avec les professeurs d'Histoire-géographie, qui ont réinvesti les notions concernant la représentativité et l'organisation du vote dans leur cours d'éducation civique. Le canevas utilisé pour ces interventions est fourni en annexe.

Ma tutrice et moi-même sommes intervenus dans toutes les classes soit pendant le cours avec l'accord du professeur, soit pendant une heure de permanence.

L'information sur la séance avait été donnée une semaine auparavant, de façon à ce que les élèves puissent préparer leurs questions éventuelles.

Nous prenons appui lors de ces séances sur les connaissances et les idées des élèves en matière de délégation. L'appui des redoublants est précieux, de même que celui des anciens délégués de primaire ou des conseillers municipaux jeunes.

De la même façon, la tenue récente d'élections politiques – présidentielles et législatives – a apporté aux élèves de très nombreuses informations sur l'organisation d'une élection : certains avaient suivi leurs parents jusqu'au bureau de vote, assistant parfois même au dépouillement.

J'ai toutefois dû apporter certaines précisions :

- Le vote d'un candidat pour lui-même est valable ;
- En cas d'égalité, le candidat le plus jeune est élu ;
- Tous les élèves de la classe sont éligibles ;

- Un délégué peut démissionner, mais ne peut pas être démis ;
- Il y aura trois réunions dans l'année après les cours

Ces séances de sensibilisation se révèlent très vivantes. Elles démontrent un grand intérêt des élèves pour le fonctionnement du collège et une bonne connaissance globale du processus électoral.

2. Recueil des candidatures

Il a été effectué par les professeurs d'histoire-géographie après la séance de sensibilisation. Une seule fois, les candidatures ont été listées lors de la séance de sensibilisation. Cette fois-là, sur 27 élèves, 7 listes ont été constituées.

Les candidatures sont recueillies par binômes : un titulaire et un suppléant.

Elles sont ensuite transmises à ma collègue et à moi-même qui assurons l'impression des bulletins de vote, des listes d'émargement et des feuilles de dépouillement.

Il est demandé aux candidats d'élaborer une profession de foi qu'ils liront ensuite devant les autres élèves de la classe.

3. Professions de foi et Vote

Le jour de l'élection, les élèves sont conduits en Salle Vidéo par leur professeur.

Là, les candidats se présentent avec leur suppléant et lisent leur profession de foi. Il est à noter que certains ont bien mesuré toutes les implications de leur candidature, et ce dès la 6^{ème}.

L'élection se déroule ensuite selon le formalisme en vigueur lors des élections politiques : le passage par l'isoloir est obligatoire, ainsi que l'émargement.

J'ai ensuite désigné des assesseurs et des scrutateurs qui ont réalisé le dépouillement.

Les résultats ont été proclamés en fin de séance, et les élus, titulaires et suppléants, ont signé la feuille de dépouillement du scrutin.

4. Les outils mis à disposition des délégués

Les délégués de classe ont à leur disposition un classeur comportant une fiche par élève et une liste de la classe. Par ailleurs, ils disposent aussi d'un exemplaire de « Délégué Flash. »

La mise à jour de ces données est de ma responsabilité.

Les classeurs sont en dépôt au bureau des surveillants. La consultation en est libre, mais encadrée par le personnel présent : un élève ne doit regarder que les données qui le concernent.

B. Les élus au Conseil d'Administration

Je rappelle pour mémoire qu'au collège, seuls les élèves de 4^{ème} et 3^{ème} sont éligibles au Conseil d'Administration.

1. Sensibilisation et recueil des candidatures

La sensibilisation des élèves a été faite en deux temps.

Pour les élèves de 6^{ème}, j'ai brièvement expliqué le fonctionnement du Conseil et le mode d'élection des représentants élèves pendant la séance de sensibilisation à la fonction de délégué.

Pour les élèves de 4^{ème}, cette sensibilisation a été faite le jour de l'élection des délégués de classe, qui s'est déroulée selon le même formalisme que pour les 6^{ème}. Nous avons notamment demandé aux délégués de réfléchir à leur éventuelle candidature. Ils ont alors voulu savoir à quoi ils s'engageaient : fréquence des réunions, durée, etc.

Le deuxième temps de la sensibilisation a été une réunion du conseil des délégués des élèves.

Pendant cette réunion, en présence du Principal Adjoint, j'ai expliqué à l'ensemble des délégués ce qu'était le Conseil d'Administration, son rôle et l'importance que nous attachions aux représentants des élèves dans cette instance.

Nous avons aussi donné les contraintes de la fonction, essentiellement que les réunions du Conseil se tiennent le soir après 17 heures et peuvent finir assez tard.

A la fin de cette séance, nous avons recueilli les candidatures, et demandé aux candidats de nous fournir une profession de foi.

2. Professions de foi et élection

Lors de la réunion suivante du Conseil des Délégués, nous avons demandé aux candidats de se présenter à l'ensemble de la salle.

Force est de constater que les professions de foi présentées étaient de moins bonne qualité que celles de certains élèves de 6^{ème}.

Certains se présentent au Conseil d'Administration pour le «prestige» supposé de la fonction plutôt que pour défendre les demandes des élèves.

Il est à noter que les deux délégués titulaires sont des élèves de 4^{ème}, ce qui pourra permettre d'améliorer la formation l'année prochaine : il sera possible de faire profiter les élus de l'an prochain de l'expérience de ceux de cette année.

3. Formation

Mis à part la formation générale, j'ai dispensé aux élus au Conseil d'Administration une formation spécifique.

Je leur ai notamment donné la composition du conseil, celle de la Commission Permanente et celle du Conseil de Discipline.

Ce point a donné lieu à de nombreuses questions sur le fonctionnement du Conseil d'Administration proprement dit, mais aussi sur celui du Conseil de Discipline. Cette dernière instance est très mal connue des élèves -sauf de réputation- preuve qu'elle ne se réunit que très rarement.

Je leur ai aussi expliqué comment intervenir, comment se déroulaient les votes et comment faire en sorte qu'une intervention ne soit pas mal retranscrite.

Enfin, je leur ai donné une marche à suivre pour réunir les délégués, que ce soit pour préparer le conseil ou pour rendre compte de ce qui s'y était dit.

C. Intervention des CEMEA

Elle a eu lieu le 21 novembre, sur toute la journée. La durée a été réduite par rapport à l'année dernière du fait de la réduction des crédits alloués au Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté. (CESC)

Elle a été précédée d'une visite de M. Vallières, CPE détaché aux CEMEA, pour cerner précisément les besoins du collège en termes de formation.

1. Permet de libérer la parole

Ainsi que je l'ai dit plus haut, la venue d'intervenants extérieurs au collège permet aux élèves de parler plus librement de leurs problèmes et de leurs difficultés.

Ils n'ont pas l'impression que la personne qu'ils ont en face d'eux va prendre fait et cause pour l'adulte avec qui ils ont des difficultés de relation.

Ainsi, au cours de la formation, une élève a fait état de problèmes de relations entre l'autre déléguée et le professeur principal de la classe, et la personne qui intervenait a su lui donner des pistes pour résoudre ce problème.

2. Permet aux délégués de mieux se connaître entre eux

Les activités proposées – voir le programme en annexe – sont d'abord axées sur la présentation de tous.

Cette présentation est essentielle pour assurer un minimum de cohésion au groupe. Des éléments de cette présentation seront ensuite repris pour inventorier les aptitudes nécessaires à l'exercice de la fonction de délégué de classe.

Au travers des activités proposées, les élèves vont appréhender le fonctionnement de l'établissement et le rôle des différents responsables.

Ils imagineront aussi le déroulement d'un conseil de classe et mettront en scène son compte-rendu.

Tout au long de la journée, les élèves se construiront leur propre image du délégué de classe, à charge pour eux de mettre leurs actes en cohérence avec cette vision.

D. Mise en place d'une session complémentaire

Afin de savoir comment les conseils avaient été vécus par les délégués, je leur ai fait remplir un questionnaire (voir en annexe).

J'ai aussi constaté une réelle motivation des élèves à venir aux réunions. Par exemple, prévenus le vendredi que la préparation d'un Conseil d'Administration se tiendrait le lundi, ils étaient presque tous présents. Je précise que cette réunion s'est tenue à l'initiative d'un des élèves délégués au conseil d'administration.

Pendant les conseils de classe auxquels j'ai assisté, les délégués sont régulièrement interrogés sur ce qu'ils savent de la situation de leurs condisciples. Ils sont considérés alors comme des partenaires détenteurs d'un savoir que les adultes n'ont pas forcément.

De même, les adultes présents ont à cœur de les aider à noter ce qui est réellement important dans les débats.

1. Bilan de la formation et du vécu des conseils de classe

Il en ressort qu'ils n'ont pas rencontré de difficultés particulières : sur l'ensemble des délégués consultés, seuls deux n'ont pas pu dire ce qu'ils avaient prévu, un par timidité et l'autre parce que son intervention était hors de propos.

En général, ils se demandent comment ils pourront réunir leur classe.

Des différences dans les réponses apparaissent selon le niveau.

La connaissance de l'établissement est bonne. Les élèves ont bien identifié qui fait quoi au collège.

Même des personnes qui ne sont pas présentes tout au long de la semaine, comme le médecin, l'Assistante Sociale ou la Conseillère d'Orientation Psychologue sont parfaitement identifiées.

a) Les 6^{ème}

Il est intéressant de noter que la majorité des délégués élèves de 6^{ème} ont déjà été représentants, soit au Conseil Communal des Jeunes, soit comme délégué de classe à l'école primaire.

Dans tous les cas, ils ont préparé leur conseil de classe avec leur professeur principal, et en ont rendu compte de la même façon. En parallèle, certains ont élaboré un questionnaire qu'ils ont fait circuler dans leur classe.

Ils disent éprouver des difficultés à prendre en note ce que disent les professeurs, mais l'examen des classeurs montre qu'ils ont bien saisi l'essentiel de ce qui a été dit lors de l'examen des cas particuliers. Je pourrai donc les rassurer sur ce point.

Il est aussi remarquable que seuls deux élèves n'aient pas pu dire au conseil ce qu'ils avaient prévu. Le premier par timidité, l'autre parce qu'il voulait traiter d'une question hors des compétences d'un conseil de classe.

b) Les 4^{ème}

Ils montrent, et c'était attendu, plus d'autonomie que les 6^{ème} : ils ont tous préparé leur conseil de classe sans professeur, même s'ils font état des mêmes difficultés à trouver un moment pour se réunir.

A ce sujet, force est de reconnaître que les élèves qui ont choisi de suivre les cours de latin ont plus de difficultés que les autres, puisqu'ils ont moins d'heures libres dans leur emploi du temps.

Ils tournent la difficulté en faisant remplir aux élèves de la classe des questionnaires tels que celui présenté en annexe.

De même, ils sont plus sûrs de leur prise de notes : seuls deux ont dit éprouver des difficultés dans cet exercice.

Le bilan, s'il est largement positif, m'a tout de même conduit à organiser une session complémentaire de formation.

S'il aurait été souhaitable de disposer d'une demi-journée complète, j'ai été conduit à organiser cette session sur deux séances d'une heure.

2. Réunir la classe

J'ai rappelé l'obligation de présence d'un adulte lors d'une réunion de la classe demandée par un délégué.

J'ai aussi précisé les modalités de demande d'une salle auprès de ma tutrice ou de moi. Le but était d'apporter un moyen pour les élèves de prendre en main la préparation de leur conseil de classe.

Ils m'ont aussi dit à cette occasion qu'ils étaient satisfaits des préparations faites avec leurs professeurs principaux.

3. Connaissance de l'établissement

a) Travail sur bulletins trimestriels

Il s'agit, à partir d'un bulletin scolaire réel mais anonyme, de produire un avis collectif et d'en rendre compte.

Cet exercice suppose donc de bien lire ce qui est porté sur le bulletin, de bien l'analyser, de travailler en équipe (de 4 ou 5) et de faire un compte-rendu argumenté.

Les élèves ont surtout cherché à savoir à qui appartenait les bulletins que je leur ai présentés.

Cependant, les commentaires qu'ils en ont donnés étaient pertinents et bien argumentés. Ils ont donné un avis proche de celui du conseil de classe d'origine. Dans un cas, ils n'ont pas décerné d'encouragements à une élève moyenne, contrairement au vrai conseil.

J'ai ainsi pu leur faire observer qu'un conseil de classe pouvait décider d'encourager un élève travailleur dont les résultats sont tout juste à la moyenne. A Sigean, les conseils de classe félicitent habituellement les élèves si leur moyenne est au-delà de 15/20 et encouragent entre 13 et 15.

Il me semblerait envisageable de sanctionner une progression ou un travail soutenu, même s'il n'est pas couronné de succès, de façon à ne pas casser la motivation de l'élève à travailler.

b) Etude de cas

Toujours en petits groupes, il s'agit d'analyser une situation inspirée d'un cas pouvant se présenter : un délégué outrepassant ses fonctions et demandant un changement d'emploi du temps à son seul profit.

Quand je leur ai présenté le cas, les élèves ont tout de suite pointé le problème et dénoncé le fait que cet élève n'avait représenté que lui-même.

Ils ont montré à cette occasion qu'ils avaient une haute idée de leurs responsabilités en tant que représentants de leurs camarades.

III. BILAN ET PERSPECTIVES

A. Evaluation de la formation

1. Connaissance de l'établissement

La connaissance de l'établissement est bonne. Elle reflète chez les élèves de 4^{ème} le travail accompli par ma tutrice les années précédentes.

En outre, ma tutrice et moi-même nous attachons à orienter les élèves qui nous soumettent des questions vers l'interlocuteur le mieux à même de leur répondre.

Si les élèves connaissent bien l'établissement, quelle image en ont-ils ?

Au vu d'évènements récents, je crois pouvoir dire que les élèves de Sigean voient leur collège comme un lieu sécurisant où ils sont pris en charge quoi qu'il arrive. Ainsi une élève a préféré ramener au collège une de ses camarades complètement ivre plutôt que de la ramener chez elle.

Globalement, les élèves font confiance aux adultes de l'établissement pour les aider à résoudre leurs problèmes, et les adultes (professeurs, CPE, mais aussi surveillants) n'hésitent pas à proposer leurs services pour arbitrer ou dénouer les conflits.

2. Envie de se présenter l'année prochaine

La plupart des délégués sont motivés pour se représenter à la rentrée. Cependant, certains, après avoir été élus, ont découvert que la fonction n'offrait pas le prestige auquel ils s'attendaient.

Ceux qui sont dans ce cas sont des élèves faibles qui recherchaient peut-être une reconnaissance de leurs camarades et de l'institution scolaire, mais qui n'étaient pas prêts à assumer les contraintes de la fonction à laquelle ils postulaient.

B. Pérennisation de ces actions

1. Reconduite de l'action de formation

La formation des délégués élèves existait déjà avant mon arrivée au collège.

Sa reconduite dans la forme actuelle dépendra pour une grande partie des crédits qui seront alloués au CESC pour l'année prochaine et les suivantes.

Sans argent, impossible en effet de rémunérer la prestation des intervenants extérieurs.

Il faudrait alors former une équipe de formation à l'intérieur de l'établissement.

2. Recensement des personnes ressources

Nous pouvons évidemment compter sur la mobilisation des professeurs d'histoire et géographie, qui assurent avec plaisir la sensibilisation et l'organisation de l'élection en 6^{ème}.

Les professeurs principaux de 4^{ème} sont aussi demandeurs d'une élection formalisée.

Le sérieux et le cérémonial qui ont présidé à ces moments importants de la vie démocratique du collège n'ont malheureusement pas empêché l'élection d'élèves qui recherchaient plus le prestige que l'exercice de la représentation de leurs condisciples.

La présence et la prise de parole du Principal Adjoint lors de l'élection des délégués au Conseil d'Administration, et les interventions des Personnels de Direction lors des conseils de classe montrent aussi qu'ils attachent une grande importance à cet exercice de la citoyenneté qu'est la fonction de délégué. Ils s'attachent toujours à responsabiliser ces élèves et à les mettre en situation d'exercer leur rôle d'animateurs du groupe-classe.

Nous pouvons dire pour conclure que, si la formation des délégués élèves est un moyen pour eux, surtout en 6^{ème}, de s'intégrer à l'établissement, ce n'est pas le seul.

En effet, la formation ne concerne, comme son intitulé l'indique, que les délégués. Or, tous les élèves ont besoin de prendre leurs repères en intégrant un nouvel établissement.

L'accueil des nouveaux élèves, que ce soit les 6^{ème} à la rentrée ou ceux qui arrivent en cours d'année, est et reste essentiel.

Pour ces derniers, l'invitation des associations existant dans les villages autour du collège lors de la « journée de l'engagement » permet de se faire une idée du panel d'activités qui peut leur être proposées hors du collège.

La présence et le dynamisme des associations intégrées au collège sont aussi des facteurs essentiels de l'intégration et du bien-être des élèves dans l'établissement.

Questionnaire aux délégués élèves

IV. RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Niveau : 6° 4° (entoure le bon)

As-tu déjà été délégué ? (De classe, conseiller municipal jeune, autre)

V. PREPARATION DU CONSEIL

A-t-elle été faite avec un professeur ?

Avez-vous fait circuler un questionnaire aux élèves ?

Qu'est-ce qui t'a paru le plus difficile ?

- avoir une salle ?
- avoir un moment pour réunir la classe ?
- animer la réunion ?

Déroulement du conseil :

Qui animait les débats ?

As-tu pu dire tout ce que tu avais prévu ?

Sinon, pourquoi ?

- La question ne devait pas se discuter au conseil de classe ?
- Tu n'as pas eu le temps de parler ?
- Autre raison, laquelle ?

VI . COMPTE-RENDU DU CONSEIL

Comment l'as-tu fait ?

- pendant une heure de cours ?
- en faisant passer une feuille ?
- autrement ?

As-tu eu des difficultés à prendre des notes ?

Y a t'il d'autres questions que tu voudrais poser ?